



Le quatre novembre deux mil vingt et un à 19 heures les membres du conseil légalement convoqués le 29.10.2021 se sont réunis à la mairie sous la présidence de Yohan Jobet, Maire.

Affichage : 29.10.2021

Sont présents : Jobet Yohan, Chavaneau Philippe, Roux Michel, Archenault Pascale, Asselin Christian, Asselin Marie-Claude, Toussaint Arnaud, Lebrun Patrick, Garré Bernard, Gouvernayre Magali, Rivert, Julie, Alexandrescu Raluca, Berthelot Nicole.

Sont absents : Dominique Bazin - pouvoir à Yohan Jobet-, Bérengère Montagut - pouvoir à Patrick Lebrun

Secrétaire : Julie Rivert.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente

Ordre du jour :

- Convention ADIL
- Développement durable : opération composteurs et ruchers, signature conventions
- Finances : travaux parking mairie et plateau surélevé, choix des entreprises
- Foncier : acquisition parcelle : ZR 80
- Questions diverses

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE ENTRE LA COMMUNE DE QUIERS-SUR-BEZONDE ET L'ADIL 45-28

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des couts énergétiques, l'ADIL 45-28 a souhaité s'engager auprès des collectivités Loirétaines afin de les aider à maitriser les consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Depuis le 28 mai 2018, le service du Conseil en Energie Partagé (CEP) est proposé par l'ADIL 45-28, service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques en partenariat avec l'ADEME.

Les objectifs de l'ADIL 45-28 sont d'accompagner les communes dans la réalisation d'économies financières, la rénovation efficace de leur patrimoine bâti, la diminution de la dépendance aux énergies fossiles, par définition non durables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. Sa mission est aussi de favoriser la production d'énergies renouvelables locales. Ces objectifs participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux de réduction des consommations d'énergie.

L'ADIL met à disposition des collectivités qui en font la demande un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour les toutes les questions énergétiques.

La commune souhaite confier à l'ADIL 45-28 la mise en place du CEP et Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer en ce sens.

La durée de la présente convention est fixée à 12 mois et prendra effet à la date de signature de la convention. Cette présente convention peut être reconduite.

Le montant annuel de la contribution au CEP a été fixé par le Conseil d'Administration de l'ADIL 45-28 à 1€/an/hab. La population considérée est la population légale en vigueur publiée par l'INSEE (<http://insee.fr/fr/>), au 1^{er} janvier de l'année de signature de la convention.

Après avoir entendu ces informations : le conseil municipal décide :

- De confier à l'ADIL 45-28 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 1 an, renouvelable,
- D'autoriser Mr le Maire à signer avec l'ADIL 45-28 la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

DEVELOPPEMENT DURABLE

• CONVENTION : OPERATION COMPOSTEURS 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une opération composteurs sera organisée en partenariat avec le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire. Le SICTOM met à disposition des composteurs à l'encontre des quiersois qui le souhaitent moyennant une participation de 20 € pour un composteur de 320 L et de 30 € pour un 620 L.

Monsieur le maire propose au conseil de participer financièrement à cette opération par le biais de remboursement à hauteur de 50 % du prix des composteurs sur présentation d'une facture acquittée présentée par l'habitant (1 composteur par famille acheté au SICTOM uniquement).

Après avoir entendu ces informations, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'opération composteurs qui permet aux habitants d'acquérir un composteur grâce à une aide de la commune représentant 50 % du prix du composteur par foyer,
- Dit que cette opération sera mise en place en 2022,
- Dit que cette opération est valable qu'une fois dans l'année,
- Dit que la participation sera versée sur présentation de la facture acquittée, ou attestation fournie par le SICTOM,
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le conseiller délégué à signer la convention avec le Sictom et toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2022 au compte 6574.

L'opération sera organisée au printemps 2022.

• CONVENTION : GESTION DU RUCHER

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la décision de mettre en place un rucher sur le sentier des abeilles, il est proposé de confier l'installation, la récolte, l'entretien, l'hivernage à Mr Louis Montagut, apiculteur amateur. Il sera chargé aussi de former des élus et/ou administrés à reproduire tous ces gestes et les transmettre. L'objectif étant de se pourvoir de 6 ruches (2023-2024). La récolte sera partagée à part égale entre la commune et l'apiculteur. La récolte sera offerte selon la quantité aux enfants, aux personnes âgées...ou sur d'autres actions.

La convention reprend toutes ces conditions.

Après avoir entendu ces informations, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention entre Mr Louis MONTAGUT et la commune de Quiers-sur-Bezonde pour la gestion du rucher,
- Approuve le partage de la récolte tel qu'il a été dit soit à part égale entre la commune et l'apiculteur,
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le conseiller délégué à signer la convention.

FINANCES : Mise en sécurité école mairie : marché parking mairie/ rue des Tulipiers

Marché inférieur à 100 000.00 € HT Procédure adaptée, 3 entreprises ont été consultées, les offres ont été reçues dans les délais impartis.

La commission a retenue l'entreprise :

EXEAU BOUZY LA FORET

HT 96 420.00 €

TTC 115 704.00 €

Après avoir entendu ces informations, les membres du conseil municipal :

- Approuvent ce choix
- Autorisent Monsieur le Maire à signer le marché public parking mairie/rue des Tulipiers avec l'entreprise EXEAU TP pour la somme de 115 704.00 € TTC

FINANCES : Travaux plateau surélevé route de Boiscommun avec options busage

Marché inférieur à 100 000.00 € HT Procédure adaptée, 3 entreprises ont été consultées, les offres ont été reçues dans les délais impartis.

La commission a retenue l'entreprise :

EXEAU TP BOUZY LA FORET

	TRAVAUX DE BASE	OPTION 1 Busage fossé Ouest	OPTION 2 Busage fossé Est
MONTANT HT	30 987.50	8 060.00	5 637.00
MONTANT TTC	37 185.00	9 672.00	6 764.40
Décision du conseil	Validé	Validée	Validée

Après avoir entendu ces informations, les membres du conseil municipal

- Approuvent ce choix
- Autorisent Monsieur le Maire à signer le marché public concernant les travaux du plateau surélevé route de Boiscommun présenté par l'entreprise EXEAU TP pour la somme de 53 621.40 € TTC qui correspond à l'offre de base et les 2 options.

ACQUISITION FONCIER

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande émanant des Consorts Chavaneau qui souhaitent dans le cadre d'une succession vendre à la commune la parcelle ZR 80 de 4 m² pour l'euro symbolique.

Il s'agit d'un pan coupé situé dans le croisement chemin de la Baraudière et RD 2160
Considérant que pour la visibilité du carrefour, il y a lieu d'acquérir ladite parcelle,

Après avoir entendu ces informations, les membres du conseil municipal décident :

- D'acquérir la parcelle ZR 80 4 m² appartenant aux consorts Chavaneau pour l'euro symbolique,
- De demander à Me Elise Bourge, notaire à Bellegarde de rédiger l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer l'acte et toutes pièces afférentes à ce dossier,

Dit que la dépense sera inscrite au compte 2111 (acquisition et frais notariaux)

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Personnel communal : M. DE MIL Rodolphe sera stagiairisé à compter du 1^{er}/01/2022.

Webencheres : maison rue de l'Aunoy : samedi 30/10 : 3 visites mais 1 seule personne s'est présentée. Cette personne semble très intéressée + prochaine visite 9/11.

Rappel mise en vente du 14 au 20/11.

Passerelles : elles sont terminées. Il reste le cheminement piétonnier.

Audit adressage : rendez-vous avec la population le 13/11 à 11h : objectif, recueillir les avis des quiersois concernés.

Rendez-vous le 19/11 à 14h avec la Poste pour restitution.

Radars pédagogiques : la commande groupée est en cours mais quelques communes rencontrent des difficultés pour obtenir les subventions, ce qui retarde l'ensemble de la commande.

BMX : Changement de bureau lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2021 à 16h.

Président pressenti : M. Bigeard Thierry, ancien président du club BCCQB.

Prochaines manifestations :

12/11 CMJ élections école et collège

12/11 : réunion publique QEF

13/11 : audit adressage avec la population

14/11 : 10 h messe de la Ste Barbe

14/11 : 16h chorale à l'église

16/12 : 18h00 repas élus/agents, salle polyvalente.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Jury départemental : prix spécial pour entretien commune, JAT et animation dans le JAT

Remise des récompenses fleurissement départemental (communes) le 23/11

Pour 2022 visite 4 fleurs : gros nettoyage parking église pour avoir une vue sur la zone humide (faire comme un tableau).

Cimetière : réagencer les plantes autour du monument et prévoir quelques plantations sur certaines concessions reprises (objectif : végétaliser le cimetière).

Nous avons reçu une demande d'un habitant sur le devenir des chrysanthèmes après fleurissement, une distribution sera mise en place aux ateliers (vers mi-décembre).

COMMISSION COMMUNICATION

Gazette : en cours d'élaboration.

Colis Noël commandés, distribution salle réunion vendredi 17/12 de 13h30-15h30 et samedi 18/12 de 9h-13h.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

11/11 : 10h cimetière de Quiers et 10h15 cimetière de Bellegarde

Soirée entrepreneurs 26/11 à 18h en présence du Président et Vice-Président du Club Canaux et Forêts entreprises.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENT :

Voirie : rencontre avec Fabien Edme pour faire un état des routes. Il sera présent au début du prochain conseil municipal pour présenter les travaux et les coûts.

Broyage : Elibast intervient semaines 47-48.

Portillon atelier et moteur portail : devis en cours.

COMMISSION CADRE DE VIE

Intervention fibre : pose armoire parking restaurant courant décembre.

Réunion commission développement économique CCCFG

Signature convention club Canaux Forêts Entreprises.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE :

Ruches : les ruches sont arrivées aux ateliers, reste les essaims à commander en janvier/février 2022.

Composteurs : flyer composteurs : opération qui sera réalisée au printemps 2022.

VAE : arrêt de l'opération à relancer dès que des vélos seront disponibles.

Jobert : travaux en cours. Arnaud Toussaint remercie les personnes qui l'assistent : Christian Asselin, Patrick Lebrun, Philippe Chavaneau et Christophe Jouannin pour l'abattage de tous les arbres autour de l'étang.

COMMISSION ANIMATIONS ET SIRIS

Siris : 2 conseils d'école dont celui de la maternelle où il a été redemandé le retour de la semaine de 4 jours.

Com tourisme et culture CCCFG : recherche lieu et spectacle de danse en mai Bérengère Montagut a positionné Quiers le 22 mai 2022.

CMJ 8 candidats sur 50 élèves : 12/11 élections CMJ et 26/11 élections du maire et adjoints.

Rappel déco Noël le 14/11 10h.

Chorale 14/11 à 16h église.

Prochaine réunion mercredi 1^{er} décembre 2021 19h00 Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.